

Le 9 juillet 2009

André GERIN
Député du Rhône

DECLARATION

14^{ème} – 13^{ème} circonscription du Rhône : le hachoir électoral de l'UMP

Le gouvernement a publié au Journal officiel le 27 juin dernier son projet de redécoupage des circonscriptions électorales.

Ce texte, après avis du Conseil d'Etat, sera soumis au Conseil des Ministres le 27 juillet, puis au Parlement au cours de la session extraordinaire en septembre.

Au départ, la volonté « officielle » affichée était d'ajuster les délimitations géographiques en prenant en compte les évolutions démographiques intervenues depuis 1986, date de la dernière opération similaire.

A l'arrivée, nous nous trouvons devant un charcutage électoral de même nature que celui conduit par Charles Pasqua, voici 23 ans.

En témoigne la 14^{ème} circonscription du Rhône dont je suis le député. Je m'étais pourtant adressé à M. Alain Marleix, secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales, le 13 février dernier, à ce sujet.

La loi du 13 janvier 2009 présidant à ces ajustements de la carte électorale prévoyait que la population d'une circonscription ne pouvait s'écarter de plus de 20 % de la population moyenne des circonscriptions du département.

Pour établir la réalité démographique de chacune des circonscriptions à partir de ce critère, le gouvernement a prévu de s'appuyer sur les valeurs établies par l'INSEE au cours du recensement de 2006. Ceci est absurde car les évolutions de population se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui et parfois dans des proportions importantes.

Ainsi, la 14^{ème} circonscription du Rhône, dans son actuelle délimitation, sur la base du recensement de 2006, est en déficit d'environ 100 habitants au regard de l'écart de 20 % établi par la loi citée plus haut.

.../...

Mais, aujourd'hui, sur la base du recensement du 31 décembre 2008, il n'en est plus rien et nous nous trouvons en dessous de l'écart maximum fixé à hauteur d'une centaine d'habitants. Et j'ajoute que le rythme de constructions à Vénissieux est de l'ordre de 4 à 500 logements par an. Par conséquent, en 2012, lors du prochain scrutin législatif, il n'existera plus - et de loin - la moindre justification à ce redécoupage de la circonscription.

J'observe que le gouvernement n'a tenu aucun compte de ces remarques incontestables et de bon sens.

Il est toutefois aisé de comprendre les motivations politiciennes qui président à un tel choix.

Le découpage de la ville de Saint-Priest en deux est à double détente : un coup porté au parti socialiste et une bonne affaire pour l'actuel député de l'UMP.

Elle est à l'image de l'opération conduite à l'échelle du pays, au terme de laquelle les modifications de délimitation des circonscriptions, la suppression de 33 d'entre elles, la création de 11 nouvelles aboutiront à envoyer à l'Assemblée nationale davantage de députés de droite au détriment de la gauche.

Nous connaissons déjà le bouclier fiscal pour les riches, voici le hachoir électoral au profit de leurs représentants.

Je suis déterminé à combattre ce projet de charcutage avec mes collègues de gauche au Palais Bourbon et ce nouveau déni de démocratie.

Permanence Parlementaire : 27 rue Francis de Préssensé 69190 Saint-Fons

Tel/Fax : 04.78.67.16.99 – **Site Internet** : www.andregerin.com

Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université 75355 Paris Cedex 07 SP

Tel : 01.40.63.69.70 – Fax : 01.40.63.49.40